

ENVIRONNEMENT

CONSIGNE : RETOUR SUR L'ÉLARGISSEMENT ANNONCÉ

En mars dernier, le premier ministre Couillard justifiait la poursuite de l'équilibre budgétaire en ces termes : « tout discours de solidarité qui ne s'appuie pas sur un budget équilibré est une illusion ». Le dossier de l'élargissement annoncé de la consigne dégage, selon nous, la même illusion. Derrière des intentions nobles on échafaude des scénarios imaginaires qui ne tiennent malheureusement pas la route.

Au cours des dernières semaines, nous avons été témoins d'une série de fuites dans les médias, apparemment attribués à des employés du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il a d'abord été question de la consignation des bouteilles de vin, puis des bouteilles d'eau et finalement de la quasi-totalité des contenants de boissons qui seraient, selon ces sources bienveillantes et bien informées, tous l'objet d'analyses sérieuses au Ministère.

Pour étudier adéquatement une avenue, ne faudrait-il pas commencer par consulter les parties concernées ? À ce jour, l'ADA n'a jamais été rencontrée pour évaluer la faisabilité d'aucun de ces scénarios apparemment sur la table. Pourtant, il suffit de lire les articles sur le sujet et les commentaires des consommateurs : tous croient qu'il suffira du jour au lendemain de rapporter ces nouvelles consignes au point de vente.

Aucun plan d'affaires n'a été mis de l'avant, aucune information n'est disponible sur les coûts de ces initiatives pour les consommateurs, qui assumeront les frais d'implantation et surtout qui défraieront les frais d'exploitation récurrents de ces systèmes. Pour paraphraser le premier ministre Couillard, le seul budget équilibré disponible à ce jour, est celui qu'a réalisé la SAQ. Ce scénario d'investir 250 M\$ sur 5 ans, bien que réaliste, nous apparaît plus démesuré qu'équilibré. Considérant que la collecte sélective dessert maintenant 99 % de la population québécoise, on est loin de la situation qui justifiait l'implantation d'une consigne publique en 1984.

Certains groupes ont toujours été favorables à la consigne, mais voilà que certains maires très loquaces se sont également saisis du dossier, réclamant des actions rapides et invoquant les coûts de gestion du verre dans les centres de tri municipaux.

Avaient-ils oublié que 100 % des coûts nets de ces services sont actuellement compensés par les entreprises génératrices? Ces mêmes maires s'insurgent contre l'apparition de boîtes postales sur leur territoire, mais n'ont pas réfléchi à l'impact de centaines de centres de dépôt potentiels.

Suite à chaque ballon paru dans les médias, le ministre Heurtel a affirmé que son cabinet n'était pas à l'origine des fuites, qu'il n'avait pas arrêté sa décision sur la modernisation de la consigne et de la collecte sélective et que cette dernière se baserait sur les résultats des études en cours.

Les détaillants en alimentation ne savent plus quoi penser, mais ils en ont assez d'être tenus à l'écart du processus d'élargissement apparemment très avancé d'une opération qui a déjà des impacts négatifs sur leurs opérations. Nous craignons également que l'évolution actuelle du dossier risque de nuire grandement à la récupération dans un contexte plus large. Bon nombre de consommateurs mettent maintenant en doute la pertinence de la bonne habitude qu'ils ont prise de déposer leurs matières recyclables dans leur bac de recyclage.

CONSIGNER LES BOUTEILLES DE VIN : 250 M \$ SUR CINQ ANS

En tant que gestionnaires du système de consigne actuel, nous nous doutions bien que développer un réseau de centres de dépôt pour consigner les bouteilles de vin serait coûteux... TRÈS coûteux! Voilà qu'une étude indépendante réalisée pour la Société des alcools du Québec (SAQ) démontre qu'il faudrait déboursier près de 250 M\$ sur cinq ans!

Alors que le ministère de l'Environnement se penche sur la question du recyclage du verre, cette étude arrive à point. L'idée d'implanter des centres de dépôt pour recueillir les contenants était souvent évoquée par les promoteurs de la consigne, sans pour autant dévoiler de plan d'affaires ou du moins chiffrer les coûts qui y sont associés. Aujourd'hui, nous savons que les coûts seraient prohibitifs et le bilan environnemental plutôt incertain.

Quel pourcentage des contenants sera rapporté et quel pourcentage restera dans le bac de recyclage ? Chaque année, les Québécois consomment près de 200 millions de bouteilles de vin. Actuellement, le taux de retour des bouteilles de vin est supérieur à 90 %. Pour éviter que ce taux chute, l'étude estime qu'il faudrait implanter 522 centres de dépôt pouvant traiter entre 14 000 et 40 000 bouteilles par semaine. Cela représente 1 centre pour 15 700 citoyens, ce qui est similaire aux autres provinces canadiennes ayant un système semblable. Pour implanter un tel réseau, les auteurs de l'étude estiment qu'il en coûterait 115 M\$ auxquels il faut ajouter des frais d'exploitation annuels récurrents de 27 M\$. Rappelons qu'en Ontario, il en coûte 30 M\$/année à la LCBO pour que les Beer Store récupèrent ses bouteilles (10 ¢ / bouteille). Bref, la facture est salée. Plusieurs ont critiqué la SAQ pensant qu'elle exagérât les chiffres afin d'effrayer le gouvernement affirmant qu'il en coûte beaucoup moins cher en Ontario. Pourtant, le scénario présenté tient la route puisque la comparaison avec l'Ontario ne tient pas compte des coûts d'implantation initiaux.

Au-delà du coût, l'impact environnemental est un autre élément à prendre en considération. À ce sujet, l'étude de la SAQ nous rappelle que le bilan environnemental d'un tel changement dans la façon de récupérer le verre ne serait pas plus vert ! En effet, l'étude démontre que les déplacements – tant des consommateurs que des camions des récupérateurs – généreraient pas moins de 35 000 tonnes de CO² par année.

Bref, voilà qui devrait faire réfléchir l'ensemble des membres du gouvernement qui seront appelés à se prononcer sous peu sur le sujet. Pour les détaillants en alimentation, il ne fait plus de doute qu'il est beaucoup plus logique de demander aux consommateurs de continuer de mettre leurs bouteilles de vin dans le bac de recyclage et d'investir dans les centres de tri afin d'améliorer la qualité du verre qui sort de la chaîne de tri.

DES GOBEUSES DE VERRE : UNE PROPOSITION RIDICULE

Dans la foulée du débat portant sur la modernisation de la consigne, une des propositions mises de l'avant dans les médias consistait à mettre en place un réseau de gobeuses de verre situées à l'intérieur ou dans le stationnement des points de vente de la SAQ ou des détaillants alimentaires. Quelle proposition ridicule ! Encore une fois, la proposition sur la table semble totalement improvisée.

Qui va opérer les gobeuses? Qui va en assurer l'entretien? Quelle est la durabilité de ces machines qui briseront du verre? Quels genres d'aménagements physiques seront nécessaires pour accueillir le public et pour entreposer les matières? Qui paiera pour l'aménagement dans nos installations ou dans nos stationnements? Qui paiera pour l'énergie, la propreté et la sécurité des sites? Qui récupérera les matières

ensuite? Comment seront gérés les contenants refusés que les consommateurs ne voudront certainement pas rapporter avec eux?

Bref, avant de mettre en place une solution, ne serait-il pas judicieux de rencontrer les gestionnaires appréhendés, de visiter les installations et d'évaluer les impacts ? Sinon, c'est de la pure improvisation!